



## Compte-rendu du conseil municipal de la commune de Plumelec

Séance du lundi 25 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 25 février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 5

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2019

Étaient présents : M. HAMON, Maire, M. LE CALLONEC, M. GUILLO, M. JUHEL, M. LAMARRE, Mme LE MAY, adjoints, M. BRUNEL, Mme HAYS, Mme SIEFRIDT, conseiller délégué, Mme GILLET, M.TASTARD, Mme JEGO, M. GAUTIER, Mme GARAUD, Mme DANET, M. DELALANDE, M. LE VIGUELOUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme LOHO à M. HAMON, Mme GICQUELLO à Mme SIEFRIDT, Mme COUTOLLEAU à M. BRUNEL, Mme PACAUD à Mme GILLET, Mme GUILLOU à Mme LE MAY.

Absent n'ayant pas donné pouvoir : M. DUBOT.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves JUHEL.

### ORDRE DU JOUR

#### *Désignation du secrétaire de séance*

#### 1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2019

**Présents : 17 \* Pouvoirs: 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**

**Voix pour : 22 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal valide le compte rendu du conseil du 15 janvier 2019.

#### 2. ECOLE ST MELEC CONTRAT D'ASSOCIATION 2019

**Présents : 17 \* Pouvoirs: 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**

**Voix pour : 22 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal valide les montants suivants dans le cadre du contrat d'association 2019 pour l'école St Melec : 389.15 € pour un élève mélécien élémentaire ; 977.08 € pour un élève mélécien de maternelle.

Messieurs BRUNEL et GAUTIER demandent pourquoi les montants sont plus importants que l'année passée. Monsieur le Maire indique que le nombre d'élèves de l'école publique a diminué n'entraînant pas pour autant une baisse des charges fixes.

### 3. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE DAME DU PLASKER DE LOCMINE

**Présents : 17 \* Pouvoirs: 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**  
**Voix pour : 22 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal décide de verser 778.30 € à l'école primaire Notre Dame du Plasker de Locminé au titre d'une participation aux frais de fonctionnement de l'ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) pour 2 élèves méléciens.

Monsieur Lamarre demande quelles sont les communes extérieures qui versent une participation pour la scolarisation de leurs élèves dans l'école publique de Plumelec ; l'information lui sera transmise avant la prochaine commission scolaire.

### 4. DATES D'OUVERTURE PISCINE 2019

**Présents : 17 \* Pouvoirs: 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**  
**Voix pour : 22 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal décide, qu'en 2019, la piscine sera ouverte du samedi 29 juin au samedi 31 août inclus.

Monsieur le Maire indique que la gestion 2019 de la piscine restera communale. Centre Morbihan Communauté (CMC) l'a confirmé lors d'une récente réunion à laquelle il assistait avec Madame Le May et Monsieur Juhel. CMC n'a pas les moyens humains pour prendre en charge cette gestion cette année. La commune pourra toutefois, en 2019, solliciter CMC pour les missions techniques réalisées en début et en fin de période de fonctionnement du service. La décision définitive de transfert ou non ne sera prise qu'en 2021, année d'ouverture de la piscine de Baud. En cas de transfert, la commune restera redevable du déficit moyen de l'équipement, à savoir environ 50 000 euros par an. A la même date, CMC se positionnera aussi sur la gestion communautaire éventuelle de la base nautique de Saint Nicolas.

Madame Danet demande si la période d'ouverture ne pourrait pas être réduite à la seule période des vacances scolaires estivales soit 7 semaines contre 8 comme décidé. Monsieur le Maire indique que la recherche de saisonniers est plus aisée sur une période consécutive de 2 mois entiers.

### 5. TARIFICATION 2019 CAMPING CARS

**Présents : 17 \* Pouvoirs: 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**  
**Voix pour : 22 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal fixe les tarifs 2019 des emplacements « camping-cars » :

- ✓ Forfait quotidien : 7 €
- ✓ Accès borne : 3 €

A la demande de Madame Danet, Monsieur Guillo indique que l'aire communale peut accueillir 6 camping-cars.

## 6. REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

**Présents : 17 \* Pouvoirs: 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**  
**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 1**

Le conseil municipal modifie, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, la délibération du 16 octobre 2017 relative au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Cette modification est consécutive à des changements de cadres d'emplois, de grades ou de missions de certains agents communaux. Le régime indemnitaire est composé de deux parts : l'une liée à la fonction de l'agent, l'autre à ses résultats. Les montants, votés par le conseil municipal, sont encadrés par la loi.

*Abstention : M. Lamarre.*

*A la demande de Mesdames Danet, Hays et Gillet et de Messieurs Gautier et Tastard, toutes les explications sont fournies quant aux articulations de ce régime indemnitaire.*

## 7. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

**Présents : 17 \* Pouvoirs: 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**  
**Voix pour : 22 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal procède à la mise à jour du tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

- ✓ La suppression du grade suivant, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :
  - REDACTEUR (1 emploi 35/35) ;
- ✓ La création du grade suivant, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 :
  - REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE (1 emploi 35/35) ;
- ✓ La création du grade suivant, à compter du 15 avril 2019 :
  - REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE (1 emploi 35/35) ;
- ✓ La suppression du grade suivant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :
  - REDACTEUR PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE (1 emploi 35/35) ;

## 8. PROPOSITION ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE ANNEE 2019

**Présents : 17 \* Pouvoirs: 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**  
**Voix pour : 22 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Le conseil municipal approuve le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'année 2019, entre la commune et M. Gérard Lejale (Conseil et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - SERENT-). La rémunération est fixée à la somme globale forfaitaire de 7 000 euros et est en franchise de TVA. Cette mission consiste à développer un rôle de conseil et d'aide au suivi des opérations en cours, et à la mise en œuvre des objectifs de la commune. Elle porte sur les opérations suivantes :

VOLET HABITAT : réalisation de logements locatifs et extensions sous forme d'accèsion à la propriété sur les terrains de l'actuelle école publique.

VOLET AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS : Réaménagement du parking existant entre l'espace Ménagé et la mairie \* Liaison douce dite « Folguet », entre la route de Josselin et la rue du docteur Rème \* Plan de circulation sur le secteur de l'école publique actuelle.

VOLET URBANISME : Accompagnement des élus sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

VOLET COMMUNICATION : Faciliter la compréhension de l'action publique pour la population \*  
S'interroger sur les besoins nouveaux de la population et sur ce qui peut la mobiliser.

## 9. DENOMINATION LIEU-DIT BOUT-DE-VILLE

**Présents : 17 \* Pouvoirs: 5 \* Total : 22 \* Exprimés : 22**  
**Voix pour : 22 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

Considérant les difficultés pour se repérer au lieu-dit « Bout-de-Ville » de par la proximité de la résidence « Bout-de-Ville »,

Considérant que les riverains, concertés lors d'une réunion en mairie le 2 février 2019, ont approuvé le changement de dénomination,

Le conseil municipal adopte l'appellation de la voie « Rue de la Fontaine ».

*Monsieur Le Callonec précise que le problème est consécutif aux nouvelles constructions dans cette rue. Il indique que la réunion avec les riverains a été très positive.*

*A la demande de Monsieur Brunel, il est indiqué que la nouvelle appellation prendra effet dès transmission de la décision, aux services de la poste et des impôts. Des plaques de rue seront installées par les services techniques.*

*Plusieurs autres lieux pouvant porter confusion sont cités : « le Folguet » et « rue du Folguet » par Madame Garaud, « la rue de la Fontaine » et « la résidence du clos de la Fontaine » par Monsieur Le Vigueloux, le lieu-dit « Cadoudal » et « rue Georges Cadoudal » par Madame Danet.*

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Elections européennes du 26 mai 2019 : Monsieur le Maire invite les élus à indiquer leurs choix pour la tenue des bureaux de vote. Les réponses doivent parvenir à la mairie au plus tard le 20 mars.
- ❖ Recrutement : Lucie Houeix, rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, actuellement en poste à la mairie de Monteneuf, sera nommée, à compter 15 avril 2019 au poste de comptabilité, ressources humaines. Elle remplacera Michelle Dubot qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.
- ❖ Salon de coiffure : les travaux de transformation de la maison des associations se poursuivent. Le planning est respecté. L'installation du commerce est prévue le 2 ou le 3 avril 2019.
- ❖ Activités diverses : Monsieur Brunel demande où se déroulent désormais les activités précédemment dispensées aux étages de la maison des associations. Monsieur Juhel indique que l'association « dans tous les sens » et « l'association de tarot » ont été dirigées vers la cantine. L'association « Pinceaux Plum » est accueillie dans l'ancienne médiathèque. Monsieur Lamarre indique qu'une association n'a pas rangé la salle de restauration après utilisation. Il souligne aussi qu'une salle de l'étage de la cantine a été utilisée sans autorisation. Monsieur le Maire invite Monsieur Juhel à compléter en indiquant les lieux, horaires et fréquences des différentes associations concernées par ces transferts. Il invite également Monsieur Juhel à se rapprocher de la responsable du restaurant scolaire pour avoir des précisions sur les manquements évoqués par Monsieur Lamarre
- ❖ Course cycliste « Manche Atlantique » le 10 mars 2019 : Madame Danet, Messieurs Brunel, Delalande et Le Vigueloux représenteront la commune, dans une voiture suiveuse, entre Jugon-les-Lacs et Plumelec. Leur présence est à confirmer auprès des organisateurs.

- ❖ Contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles : Monsieur Le Callonec indique que le contrat annuel va être signé. Il permettra le passage d'un technicien dans les exploitations agricoles, le dépôt d'un stock de poison à la mairie et la remise de produit aux particuliers via une permanence qui se tiendra au service technique.
- ❖ Ragondins : Monsieur Tastard indique qu'une opération de piégeage intensif se déroulera pendant un mois à compter du 7 mars 2019. Une information sera portée sur la feuille communale.
- ❖ Stationnements route de Josselin : Madame Gillet souhaiterait qu'une signalétique soit installée pour déterminer les règles de priorités sur cette voie. Monsieur Le Callonec propose que le service technique fasse des essais.
- ❖ Radar pédagogique à Cadoudal : Madame Le May regrette que l'équipement n'ait pas fonctionné la nuit. Monsieur Le Callonec indique que Centre Morbihan Communauté, propriétaire, n'autorise son utilisation que sur la période diurne.
- ❖ Transport scolaire : Monsieur Gautier indique qu'un collégien n'est plus autorisé à utiliser le service actuellement. Sa famille, malgré des relances, n'a pas fait les démarches d'inscription et de règlement.
- ❖ Opération « argent de poche » : A la demande de Madame Gillet, Monsieur Lamarre indique qu'un bilan sera prochainement présenté aux élus. Il peut d'ores et déjà indiquer que les jeunes ont apprécié la mise en place de ce dispositif.
- ❖ 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement : Monsieur Lamarre a été contacté par des associations représentant les SAS (Spécial Air Service). Des manifestations se dérouleraient à proximité du Moulin de la Grée. Une activité, regroupant les pompiers, les gendarmes et les militaires, pourrait se dérouler le 4 juin. Un membre du gouvernement pourrait venir dans la commune le 5 juin.
- ❖ Moulin de la Grée : Madame Danet suggère qu'un panneau signale aux touristes de se rapprocher de la mairie pour la visite. Madame Le May et Messieurs Guillo et Lamarre soulignent le besoin d'entretien du moulin. Monsieur le Maire indique qu'une partie du don Aguesse pourrait être affecté à ce site. Madame Danet aimerait qu'un don soit fait à la commune de Guéhenno pour honorer 2 parachutistes tués à Guéhenno en 1945. Monsieur le Maire fait remarquer qu'une telle démarche est compliquée. Cependant, des subventions communales peuvent être versées à des associations, comme le souvenir français.
- ❖ Ferme de Milo : Monsieur le Maire indique qu'un reportage sur cette exploitation a été présenté, ce mardi midi, au journal télévisé régional (France 3) dans le cadre du salon de l'agriculture.
- ❖ Mise en tourisme des sites mégalithiques : Monsieur le Maire évoque une proposition d'action de Golfe Morbihan Vannes Agglo. Il s'agit d'un souhait de préservation et de mise en valeur des mégalithes des Landes de Lanvaux. Plusieurs communautés de communes, dont Centre Morbihan Communauté, seraient associées. 2 sites de Plumelec seraient concernés (Milgourdy et Kerlano).
- ❖ Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées au vendredi 5 avril 2019 à 18h (vote des budgets) et au mardi 9 avril 2019 à 18h30.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

Le Maire

Stéphane Hamon